

La présentation des enfants

par François-Jean Martin

Cette pratique n'est pas instituée dans le Nouveau Testament et n'est plus d'un usage général dans nos Eglises. Certaines la déconseillent même, pour éviter toute confusion entre une présentation et un baptême d'enfant.

Nous pensons cependant que la communauté joue un rôle important dans l'éducation des enfants, et qu'à l'occasion d'une «présentation», elle prend conscience de sa responsabilité.

LA RAISON

Si nous éprouvons le besoin de demander le secours de Dieu dans les circonstances ordinaires de la vie, combien plus lorsqu'un enfant nous a été confié et que nous nous trouvons devant la tâche si grande et si difficile de le diriger dans la voie du Seigneur pendant sa vie jusqu'à l'âge adulte. Quels sont les parents qui ne sentent pas dans ces moments là, leurs faiblesses et le besoin de demander à Dieu forces et direction ?

Parents et communauté redécouvrent en cette occasion la dignité de la vie, notre fonction de gestionnaires et non de propriétaires vis-à-vis de nos enfants, et les obligations qui découlent pour les uns et les autres. Les apôtres recommandent aux parents et à l'Eglise (qui là joue aussi un rôle de famille) de prendre soin de ceux qui leur sont confiés (1 Tm 5.8) ; et si quelqu'un n'a pas soin des siens, il est pire qu'un incroyant. Les enfants, à cause de leur vulnérabilité et de leur fragilité demandent des soins attentifs.

De plus nous avons un exemple précieux dans le fait que le Seigneur Jésus a reçu les petits enfants, leur a imposé les mains et les a bénis. Ne recevra-t-il pas aussi les petits que nous lui présentons, n'exaucera-t-il pas nos prières en les comblant de sa bénédiction ?

SA SIGNIFICATION

Nous savons que la présentation des enfants n'a rien à voir avec un baptême d'enfants. Il faudra donc veiller, aussi bien dans les paroles (le fond) que dans la forme, à bien marquer cette différence.

Dans nos Eglises, on sait que le baptême est l'affaire personnelle de celui qui a fait dans sa propre vie le choix de devenir chrétien et de vivre sa foi. Ce qui est impossible à un bébé.

Ces dernières années, un certain nombre de pratiques ont conduit quelques responsables d'Eglise à ne plus faire de présentation d'enfant : ce moment avait revêtu une solennité très importante, occupé une place très grande pendant le déroulement du culte, donné lieu à des liturgies rigides et pris même une résonance catholique avec la désignation publique de parrains et marraines. Si on peut comprendre qu'un tel moment favorise des invitations, on ne peut que s'étonner du débordement que cette occasion crée parfois : grand repas, cadeaux importants, voire offre de dragées pour rappeler ce moment. Si de telles choses sont dans la tête des parents, il vaut mieux renoncer à la présentation.

Dans tous les cas, on veillera à éviter toute confusion avec un baptême par une présentation simple et courte.

Lorsque nous présentons un enfant à Dieu,

- nous lui demandons de faire pour cet enfant ce que Jésus a fait pour les enfants autrefois, à savoir leur manifester son amour et les bénir ;
- nous rappelons aux parents l'engagement pris au moment du mariage vis-à-vis des enfants à naître, l'importance de la Parole de Dieu dans leur éducation, leur besoin d'être secourus dans cette tâche ardue, leur rôle de formateurs et non de propriétaires, pour éviter une relation fusionnelle avec leurs enfants, source de confusion plus tard ;

- nous demandons à l'assemblée de se joindre à la prière d'intercession en faveur de l'enfant et de ses parents et d'assumer son rôle de famille spirituelle en particulier par l'accueil, le conseil et l'exemple.

Ces remarques donnent un cadre précis à cette démarche. Elle ne peut s'envisager que pour des enfants de familles chrétiennes, surtout celles de l'Eglise locale étant donné le rôle qui lui revient.

Et à cause du rôle de modèle que jouent les parents, il est nécessaire que cette famille soit en communion avec l'Eglise et réponde aux critères que le Seigneur envisage pour une famille, à savoir le cadre du mariage.

Dans le cas où un seul des parents est chrétien, on s'assurera par écrit de l'accord du conjoint non chrétien, ou on priera pour cet enfant, sans le faire venir devant l'Eglise et lui imposer les mains. Même dans ce cas, le Seigneur accorde sa bénédiction aux enfants (1 Co7.14).

SA FORME

La partie du culte consacrée à la présentation tiendra compte, dans sa forme et sur le fond, du sens que revêt ce moment et de celui qu'il ne peut revêtir. L'absence de texte sur ce sujet laisse aux responsables une grande liberté dans le déroulement de ce moment. Puissent-ils l'intégrer simplement au culte ! On peut profiter de l'occasion pour donner un message sur le rôle des parents vis-à-vis des enfants ou sur celui de l'Eglise, voire sur l'éducation en général. Certains préfèrent choisir un tout autre thème pour ne pas faire de ce culte une cérémonie qui revêtirait un caractère non souhaitable.

FOI ET REALISME

Pour le rôle de l'Eglise, cet article a évité d'employer à son sujet le terme de parrainage afin de ne pas donner prise à cette pratique.

Cependant, nous souhaitons que nos enfants reçoivent une éducation chrétienne. En tant que parents croyants, nous devons prévoir où iraient nos enfants si nous venions à disparaître. En effet, dans ce cas, l'Etat les prend en charge et la D.A.S.S. les place, soit dans un orphelinat, soit auprès de familles d'accueil dont les valeurs ne sont pas obligatoirement les nôtres. De plus, deux enfants d'une même famille peuvent être placés dans des familles différentes.

La loi française offre une possibilité : la rédaction de lettres manuscrites, écrites par le père et par la mère, indiquant une ou plusieurs familles qu'ils voudraient voir accueillir leurs enfants en cas de décès commun des deux. Il faut veiller à ce que tous les termes soient analogues dans les deux lettres. Un notaire peut aider dans cette démarche. Il faut aussi éviter de ne nommer comme familles d'accueil que les grands-parents des enfants, car s'ils sont âgés, la D.A.S.S. peut s'opposer à cette demande.

L'ensemble de ces remarques sur un sujet où la Bible nous laisse une grande latitude d'action, souligne une fois de plus l'importance de revenir au fond : les principes bibliques ; il faut s'assurer des motivations qui suscitent la demande et donner à la cérémonie une forme qui tient compte du fond, et sera clairement et justement comprise par chacun des assistants. C'est là l'enjeu pour nos communautés afin d'éviter aussi bien la confusion que l'incompréhension.

F.-J.M.